



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide au développement

Question écrite n° 109975

Texte de la question

M. Paul Salen alerte M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les engagements en faveur de la santé de la mère et de l'enfant pris par la France lors du sommet du millénaire pour le développement en l'an 2000. Ces engagements risquent fortement de ne pas être atteints d'ici 2015. En effet, la mortalité maternelle n'a pas baissé et la mortalité infantile, qui se situe autour de 9 millions de décès par an, est encore à un niveau particulièrement alarmant. Des solutions simples, efficaces et peu coûteuses pourraient être envisagées et faire baisser ces chiffres, respectivement de deux tiers et de 80 %. Elles pourraient être validées lors du prochain sommet du G 8 au Canada. Parmi ces solutions on trouve : l'adoption du cadre général d'action du secrétaire général des Nations-unies tendant à l'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, en s'assurant que le G 8 se l'approprie ; l'augmentation des financements consacrés au renforcement des systèmes de santé afin de développer des actions de prévention, en particulier auprès des femmes et des enfants les plus vulnérables ; l'amélioration de l'efficacité de l'aide à la santé en assurant une meilleure coordination, un meilleur ciblage et un meilleur suivi des engagements, afin que les pays qui ont mis en place des plans de santé efficaces reçoivent un soutien adéquat et fiable sur le long terme ; la mise en place des programmes participatifs visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour les populations les plus pauvres. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la position du Gouvernement sur l'ensemble de ces propositions qui vont dans le sens d'un engagement concret en faveur de la survie de près de 9 millions d'enfants et un demi-million de mères.

Texte de la réponse

Lors du sommet du G8 à Muskoka, (Canada), en juin 2010, l'accent a été mis sur la santé des mères, des nouveaux-nés et des enfants, de même que sur la responsabilisation à l'égard des promesses faites lors des sommets précédents. Le Président de la République s'est engagé à consacrer, de 2011 à 2015, 500 Meuros supplémentaires, par rapport à la contribution de 2008, pour accélérer l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) 4 et 5. Pour assurer le suivi de ces engagements et en faire le rapport de manière transparente, il sera fait usage de la méthodologie élaborée par le G8 en consultation avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui recense à la fois les interventions directes en faveur de la santé des mères et des enfants, mais aussi les contributions des programmes transversaux (santé de base, ressources humaines) et, au-delà de la santé, les programmes d'accès à l'eau et à l'assainissement ou l'éducation. Sur la base de cette méthodologie, la contribution annuelle de la France à l'atteinte des OMD 4 et 5 s'élevait à 300 Meuros en 2008. Les thèmes prioritaires retenus par la France dans le cadre de ses appuis sont : la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME), la vaccination, la nutrition de la mère et de l'enfant, la réduction de la mortalité maternelle et néonatale avec ses trois piliers : l'espacement des naissances, les soins obstétricaux et néonataux d'urgence et l'accouchement assisté par du personnel qualifié, la gestion de la crise des ressources humaines en santé. De manière transversale, une attention particulière est portée à la promotion des droits des femmes. Lors du G8 de Deauville, en mai 2011, le rapport sur la redevabilité a présenté le bilan et les résultats des engagements du G8

en matière de santé et de sécurité alimentaire. En particulier, suite à l'engagement pris à Muskoka par le Président de la République, la France a intensifié son soutien à plusieurs organisations internationales travaillant dans ce domaine de la santé maternelle et infantile (PMNCH, OMS, UNICEF, FNUAP, Alliance, GAVI) et développé plusieurs nouveaux projets bilatéraux dans son domaine d'intervention prioritaire. La France dispose désormais d'un siège au conseil d'administration du partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH).

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109975

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5701

Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10908